

Les risques professionnels dans la fonction publique

Professional risks in the public service

Ali DABOUZ^{1*}

¹ Université Abderrahmane MIRA de Bejaia (Algérie), ali.dabouz@univ-bejaia.dz

Réception : 25/09/2021

Acceptation : 24/12/2021

Publication : 30/12/2021

Résumé : Le risque professionnel est une réalité périlleuse pour les cadres financiers dans la fonction publique en Algérie. Ce fléau social a atteint des proportions calamiteuses, affectant l'administration et bien d'autres organismes de l'État. Le phénomène est récurrent, général et, partout présent rangeant de l'intérieur l'administration et l'économie du pays .

Les fonctionnaires du secteur financier, en l'occurrence les trésoriers communaux sont livrés à eux-mêmes et souffrent des risques professionnels potentiels qui les guettent à la moindre erreur de gestion, et à chaque manquement à la réglementation de travail, et ceci augure d'une mauvaise gestion des affaires publiques.

La gestion financière et comptable des trésoreries des communes est une lourde responsabilité, assumée bon gré malgré, par des cadres affiliés, au ministère des finances. Cette mission, est qualifiée de périlleuse eu égard, à ses fâcheux risques qui, sans avertir, peuvent s'abattent subitement sur des cadres gestionnaires en activité. Ils sont aussi, dommageables à leurs carrières professionnelles puis, à leurs statuts sociaux au niveau de la famille et même, dans la société. Ce scénario dramatique, effraie beaucoup les cadres fonctionnaires chargés de la gestion des deniers publics.

Mots clés: les risques professionnels. Les cadres financiers. Les trésoriers des communes. La fonction publique. La gestion financière.

Abstract: Professional risk is a perilous reality, for financial executives in the civil service in Algeria. This social scourge has reached calamitous proportions, affecting the administration and many other state bodies. The phenomenon is recurrent, general and represents a danger for the economy of the country.

Civil servants in the financial sector, in this case, the municipal treasurers, are left to their own devices, and suffer from potential professional risks that lie in wait for them at the slightest management error, and at each breach of labor regulations revealing poor management of public affairs.

The financial and accounting management of the treasuries of the communes is a heavy responsibility, assumed willingly in spite of, by affiliated executives, the Ministry of Finance.

This mission is qualified as perilous in view of its unfortunate risks which, without warning, can suddenly befall these managers in activity. They are also damaging to their professional careers and then to their social status in the family and in society. This dramatic scenario greatly frightens these officials responsible for the management of public funds.

Key words: Professional risk. Financial management. The treasurers of the communes. Public service. Financial executives.

* Auteur correspondant.

I. Introduction:

Les fonctionnaires du secteur des finances, en l'occurrence les trésoriers communaux, sont livrés à eux-mêmes. Cette catégorie de cadres de l'État souffre des risques professionnels. Un phénomène omniprésent, potentiellement périlleux, qui les guette à la moindre erreur de gestion, ou à chaque manquement à la réglementation de travail et ou, suite à une mauvaise gestion des affaires publiques.

La fonction publique en Algérie, est l'institution la plus puissante de par ses prérogatives élargies, en matière de recrutement et de stabilisation du secteur public. Cependant, la surcharge des effectifs ont exposé ce corps, à de multiples difficultés fonctionnelles. Une situation inédite, qui se complique avec la survenue des risques professionnels. Un phénomène aggravant les conditions socioprofessionnelles déjà précaires, du cadre de vie au travail dépourvu de bien-être, et alourdi par les difficultés de tous les jours.

Dans les administrations appartenant au secteur public, les cadres financiers de l'État sont exposés à de multiples contraintes professionnelles. Certaines, sont liées aux rythmes de travail chargé, d'autres, sont générées par le nombre de dossiers à étudier et d'affaires à traiter, suivant un calendrier bien réglé.

Les cadres financiers de l'État, en l'occurrence les trésoriers des communes, objet de notre recherche travaillent dans des conditions inconfortables en l'absence de bien-être, et de moyens adéquats au bon déroulement des activités. Leur travail est au quotidien fait, sous une pression accrue, par les charges de la responsabilité et sous les menaces pesantes de la peur des risques.

La pénibilité du service public se traduit généralement chez les fonctionnaires, par les crises de nerfs, qui constamment, impactent de façon négative sur la qualité des services. Quand le service public est dérisoire dans la fonction d'un trésorier des communes, cela entraîne des risques professionnels dommageables, à sa propre personne en premier lieu, et sa corporation en second lieu.

Le risque représente un danger difficilement accepté, et du coup, il est presque inévitable dans la vie professionnelle des gestionnaires financiers. Le péril dans ce cas de figure, est attribué à l'environnement du travail, et donc se soustrait à tout contrôle de l'individu. Reste à savoir si, le malheur est imputable ou non, à une décision prise par l'individu conscient, ou non, du danger des risques.

Dans la perspective de mettre de la lumière sur les formes de risques socioprofessionnels, qui remplissent le quotidien des trésoriers communaux, il nous paraît utile, de poser des questions en profondeur, autour de ce phénomène. Ce dernier, s'installe dans les administrations publiques de l'État, au point de constituer un fléau social aux cadres responsables de services, comme les trésoriers communaux.

Le secteur des finances au niveau de la wilaya, qui chapeaute les trésoreries des communes en matière de législation et de directives, est vraiment, sous l'emprise de ce phénomène de tout bord.

Nous signalons à cet égard, que ce fléau socioprofessionnel soulève les vives craintes chez les cadres financiers en activité. La problématique quant- à elle, soulève un caractère urgent, au vu des effets néfastes générés par les risques professionnels.

D'autres parts, la question revêt un caractère politique car, la protection des fonctionnaires assurant la continuité du service public est de la responsabilité des autorités compétentes de l'État.

Le travail dans la fonction publique n'est pas sans risques, comme l'imaginent les autres de l'extérieur. J'estime en fin, qu'il est important de soulever la problématique des risques professionnels et de la soumettre à l'examen, pour sauvegarder la corporation et protéger les cadres gestionnaires de tous les périls nés, de l'exercice des fonctions.

Préserver le travail honnête des agents du service public, surtout les cadres responsables, loin de toute contrainte sociale ou professionnelle. Tel est notre objectif, visé par la présente recherche sociologique consacrée aux trésoriers des communes qui en assumant leurs responsabilités risquent un péril ou un danger nés de l'exercice de leurs fonctions.

Il est cependant temps, à l'administration des collectivités locales d'introduire de nouvelles méthodes de travail, basées sur la prévalence des facteurs humains et sociaux dans le fonctionnement des organisations. Car les fonctionnaires des administrations publiques, objet de cette recherche, souffrent silencieusement au travail.

I.1. Genèse du mot risque :

Nous exposons dans ce chapitre, les études en sociologie et les différentes approches sociologiques ayant traitées les risques professionnels émergeant dans la société contemporaine. Puis, nous poursuivons, en guise de critiques avec d'autres observations dans le champ de notre recherche effectuée en sociologie sociale du travail.

Depuis quelques dizaines d'années, le risque est à la mode. L'apparition du mot remonte au 14^{ème} siècle dans les assurances maritimes, qui se développent en Italie, à l'époque. La notion du risque trouvait des usages juridiques au 19^{ème} siècle pour le traitement des accidents de travail, avant d'essaimer dans les temps modernes dans tous les domaines. Le mot a son vocabulaire et renvoie au risque: majeur ou diffus, choisi ou subi, allant jusqu'à signifier le risque pris, couru, calculé, etc. « *Le risque est devenu social, économique, technologique, écologique, politique...* ». (Peretti-Watel, 2000, p. 7).

La première question à poser d'emblée, concerne la définition du risque: pour certain il s'agit « *d'une notion qui renvoie à une probabilité qu'un préjudice, plus ou moins grave, ne survienne lorsque l'individu est en activité* ». (Bruno Schiffrers, 2011, p. 8).

Pour certains d'autres, le risque est relié à l'homme, ce gestionnaire de risques. En effet, l'homme a tout compris à la logique d'apparition des risques, à partir de ses observations percutantes puis, à leur avènement et enfin, il a compris le comment de sa propre survie.

Une situation de crise majeure qui provoque chez l'homme des actions de défenses nécessaires pour garantir sa pérennité dans l'espace intemporel. Par « *ses actions, l'homme se défend, et trace le chemin de son avenir risqué et beaucoup plus incertains* ». (Darsa, 2016, p. 25).

La notion du risque est devenu complexe, et puis, les questions que se posent les spécialistes en matière de sécurité et de gestion des dangers qui nous menacent partout, ne couvrent qu'une seule science celle de la sociologie du risque. Puisse-t-elle étudier seule les risques professionnels dans toutes leurs dimensions?

Le champ d'étude : bien que ce champ soit multidimensionnel, les chercheurs en sciences sociales et les spécialistes en matière de gestion et de prévention des risques travaillent pour délimiter le champ d'action de chaque discipline, et ensuite contrecarrer les risques dans chaque domaine.

L'objectif est, sans aucun doute d'être de suivre les phénomènes susceptibles de survenir dans la vie des professionnels quelques soient leurs domaines; car les risques partout présents sont socioprofessionnels, administratifs, financiers, technologiques, économiques et autres. Les sociologues qui ont appréhendé la construction sociale du risque sont peu nombreux, à cet effet, l'auteur cite: Mary (Douglas & Wildavsky, 1984), François Ewald, Ulrich Beck, et Anthony (Giddens, 1994). Pour douglas, il existe une variété culturelle des définitions du

risque et des habitudes. Les 03 autres chercheurs inscrivent le risque au centre d'une réflexion sur la spécificité des sociétés contemporaines, d'où la société du risque pour Beck, et les sociétés assurantielles pour Ewald. (Peretti-Watel, 2000, p. 8).

La perception des risques comme facteurs liés à des décisions humaines, pose nécessairement le problème de la responsabilité. Luhmann (1991) et Beck reconnaissent pourtant la difficulté de déterminer clairement des responsabilités, mais du fait de leur évaluation différente de la réalité du risque, ils le font pour des raisons différentes. Mais, Luhmann admet qu'il est bien difficile de distinguer les risques et les dangers parce que l'exposition à des dangers résulte elle-même, souvent d'une décision.

Les risques professionnels dans les administrations : des formes multiples de risques socioprofessionnels qui remplissent le quotidien des trésoriers communaux, sont doré et déjà mises en branle et a fait l'objet de cette recherche. Il nous paraît utile d'effectuer un travail d'analyse en profondeur pour apporter des réponses au sujet de ce phénomène dans le secteur des finances. Ce phénomène de société, a soulevé notre intérêt de chercheur en sociologie du travail. D'autres études, nous offrent plus de visibilité sur les risques professionnels dans la société moderne en mutation et pas, simplement en Algérie .

Enfin, combien il est important pour nous de soulever la problématique des risques professionnels, et de la comprendre, à travers les études théoriques dans les domaines de sociologie et de la psychologie du travail. Soumettre à l'étude ce dossier, est une première en sociologie, dont l'objectif est bien évidemment la préservation des corps administratifs de la fonction publique.

Notre objectif visé par la présente recherche, est de sensibiliser qui de droit, au sujet des risques professionnels partout présents, dans les administrations publiques. Ce fléau social, est relégué au second plan par les employeurs en premier lieu, et par les autorités compétentes au second lieu. Toutes fois, les victimes des risques professionnels souffrent en silence dans les enceintes administratives des communes. Et la question qui demeure sans réponse, combien de cadres fonctionnaires en exercice touchés par ce fléau professionnel ?

La société moderne du risque : la fabrication de la société du risque n'est pas nouvelle. L'opération pour Beck suit un processus historique, surtout depuis l'avènement de l'industrialisation. Les maux de la société moderne, tout comme les risques ne viennent plus de l'extérieur, mais ils sont engendrés et manufacturés par la société elle-même. (Beck, 2008, p. 8).

Pour Beck, il y'a eu évidemment opposition entre la nature et la société. Et cela, a été le cas d'une construction nouvelle de société du 19ème siècle. Cette nouveauté sociale servait un double objectif : elle permettait de dominer et d'ignorer la nature. Chose qui arriva vers la fin du 20ème siècle, où la nature est réellement soumise et fortement exploitée.

Au début, la nature était un phénomène externe, qui se transforme en phénomène interne au cours des mutations sociales. La nature a été intégrée à l'intérieur de ce système industriel du 19ème siècle. Et qu'après l'accident Tchernobyl, toute stratégie de protection ou de prévention du danger est quasiment exclue. La seule chose qu'il est possible de faire et de nier l'accident, ou de tenter un apaisement après la peur et dont la charge d'agressivité croît potentiellement après le risque. (Beck, 2008, p. 17).

Sa méthodologie : pour expliquer sa théorie Beck a dû recourir à l'analyse historico-sociale, basé sur une analyse par analogie historique, c'est-à-dire rechercher à chaque événement du présent, un événement analogue du passé pour une éventuelle comparaison.

La preuve écrit l'auteur : « *la modernisation a détruit la société agraire ; aujourd'hui, la modernisation efface les contours de la société industrielle, et en voit apparaître dans la continuité de la modernité, une configuration sociale tout autre* ». (Beck, 2008, p. 21).

L'ambition de la civilisation urbaine et industrielle est de réduire au maximum les incertitudes sur l'avenir perçu par tous comme un danger, puisque, en fin de compte, c'est toujours la mort qui gagne. Son crédit est d'autant plus élevé qu'il constitue une source de malheur qui hante les bas-fonds de la société humaine, qui se résigne à l'acceptation de ce danger. De l'autre côté, les foules humaines démystifient le danger, en multipliant les cérémonies de bonheur et toutes les manifestations sociales et culturelles pour donner un sens à la vie, même en avec la présence en force des symptômes d'insécurité et les manifestations récurrentes des risques et des dangers qu'ils provoquent. (Lantz, 2004, p. 350).

La théorie de Niklas Luhmann: Les études sociologiques sérieuses au sujet de la problématique des risques, l'ayant traitée nous citons ce dernier, pour qui le fait de prendre le risque est conséquemment justifié par rapport à la nature du travail, mais de toutes les manières, il ne veut absolument pas dire affronter des dangers. (Lantz, 2004, p. 348).

La société a, pourtant besoin de sa construction globale, qui aura la capacité de réunir ses éléments de base, et de les actionner pour un seul objectif. Celui de la création de toutes les structures sociales, qui entreront en action avec d'autres afin de former un système de société. Ce dernier coexiste avec les autres. La fermeture opérationnelle du système social dominant et dans la réalité régit par ses propres règles de fonctionnement. Et la manière dont ce système observe les concurrents renseigne sur ses capacités à détruire les autres systèmes, où pour coexister avec, et de se modifier sinon. Le sociologue qui s'en tient à l'explication d'un système social donne de lui-même une image, qui ne peut qu'accentuer la fermeture inhérente à la vie d'un système social comme à toute espèce vivante. (Lantz, 2004, p. 351).

La complexité des risques et la différence fonctionnelle entre les systèmes sociaux modernes ont fait du présent une actualité difficile à vivre, et de l'avenir un doute. Il s'agit en fait, de peurs naturelles justifiées à l'égard d'un présent non sécurisé suffisamment, pour rendre les citoyens paisibles et calmes. Il peut s'agir encore, de failles dans les systèmes établis pour gérer toute la société dans sa complexité.

L'auteur distingue entre le risque et le danger. Dans le premier cas, les dommages éventuels sont attribués aux décisions propres à l'homme; dans le second, ils sont attribués à des événements ou à des décisions externes. Les risques sont partout et se compliquent, et lorsque les risques du présent qui détruisent le tissu social actuel, continuent pour atteindre l'avenir, il serait temps de régler les formes des

I. 2. Les trésoriers des communes face à leur réalité

Il est cependant temps à l'administration des collectivités locales, d'introduire de nouvelles méthodes de travail basé, sur la prévalence des facteurs humains et sociaux dans le fonctionnement des organisations.

o La responsabilité

La responsabilité incombe le trésorier des communes qui en fait, assume et l'actif et le passif. Il est soumis à la réglementation et au respect de la hiérarchie. Les directives du document du ministère des finances énumèrent en détail les prérogatives des trésoriers des communes.

Les trésoriers communaux dans notre pays, ont la lourde responsabilité, dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Mais dans le respect de la hiérarchie comptable à laquelle ils sont astreints d'effectuer des opérations de recettes et de dépenses conformément aux règles de la comptabilité publique et budgétaire, et de veiller à leur traçabilité.

Les prérogatives de recouvrement des droits et taxes sont conférées aux receveurs des impôts conformément à la législation fiscale en vigueur, approuvées par la tutelle. (Ministères des finances, 2018, p. 9).

La responsabilité de gestion incombe le receveur communal et son engagement est assumé devant la loi. Il est responsable de la conservation des pièces comptables liées à sa gestion. Comme il veille à la préservation de toutes les pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses jusqu'à leur présentation aux organes chargés de l'apurement des comptes.

Le trésorier de la commune, est le comptable principal de la commune et des établissements communaux. Il est chargé du contrôle de régularité de toutes les opérations visant les ressources à recouvrer et les dépenses à exécuter. (Ibid. p. 12).

○ **La difficulté**

Elle a trait à la difficulté d'exécution et aux obligations des responsables des services financiers. Deux principes fondamentaux s'appliquent en effet, l'exécution des opérations financières commanditées par l'ordonnateur et le comptable public, il s'agit en premier abord des obligations de chacun et en deuxième lieu des responsabilités respectives de chacun. (Ibid. p. 13).

La question principale est la suivante : qu'advient-il du métier de receveur communal, devant la multiplication des risques professionnels ? Sommes-nous capables de préserver le service public, et de doter les cadres financiers des communes de moyens nécessaires pour se protéger des risques ?

○ **La problématique récurrente des risques professionnels**

Cette problématique se pose dans la fonction publique en Algérie, chez les fonctionnaires dirigeants et responsables de services. D'autres questions pertinentes demeurent à présent sans réponses. À savoir le risque administratif représente-il un danger pour les cadres financiers ? Quand est-il de l'exercice des fonctions chez les trésoriers des communes qui assument la responsabilité financière ? La fonction et la responsabilité dans le secteur public n'ont-elles pas subi des désintégrations dévalorisantes par les effets des risques professionnels ?

À toutes ses questions nous tenterons d'apporter des éclairages nécessaires en vue de mieux comprendre le phénomène des risques dans les administrations.

○ **Le phénomène des risques professionnels**

Dans un environnement de tension psychologique et de pressions socioprofessionnelles, évoluent un grand nombre de receveurs communaux. Des conditions de travail difficiles font le quotidien de ses cadres financiers dans les administrations publiques.

Sans nul doute, la corporation des trésoriers des communes ne bénéficie pas de l'intérêt de l'État, comme c'est le cas chez leurs semblables dans d'autres secteurs. Pis encore, il se trouve que la valeur sociale et politique de la fonction du trésorier est classée, fonction fortement rentable mais, la moins considérée dans la réalité au travail.

Les missions des trésoriers communaux, responsables de services se font loin de toutes formes de soutiens de la hiérarchie. En effet, les services communaux connaissant un nombre croissant de visiteurs par jour, et sont souvent exposés aux agressions extérieures.

Leurs attachement au métier de receveurs communaux, leur proximité avec l'environnement social, sont autant d'éléments qui valorisent leur fonction, de commis d'État, en dépit des contraintes et risques.

Comme dans le privé, les agents publics, que sont les receveurs au premier plan, doivent faire face à une montée des risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Des situations de crises au travail vécues à longueur de l'année par les professionnels de la fonction publique, et qui ne dérangent guère les officiels tant que le fonctionnement des administrations est assuré, même dans la pénitence et la douleur. Cela, est un constat réel, mais qui provoque le courroux des cadres en tout moment.

Une telle situation est inadmissible, dans le secteur de la fonction publique sensé être la vitrine de l'État. Que de risques qui apparaissent, et se recyclent, et qui ravageant sans merci des cadres financiers? Le secteur économique du pays est fragilisé par la récurrence des risques dans toutes les organisations de l'État?

L'autre question par laquelle on peut enchaîner est : que fait l'État pour préserver l'intégrité des fonctionnaires des périls de la fonction? Et comment protéger les acteurs de l'économie nationale à tous les niveaux de la responsabilité dans la fonction publique?

Ensuite, viendra la reconnaissance des risques par l'État, en adoptant des plans de gestion protecteurs des cadres gestionnaires, et mis en circulation dans les milieux professionnels. La pénalisation des fautes de gestions représente à elle seule, le grand risque pour les cadres. La sanction de quelle nature qu'elle soit pèse lourdement sur le moral des victimes, car elle est une autre forme de pression qui s'ajoute aux périls du métier.

L'alternative salvatrice à cette situation de peurs, est de travailler dans le sens d'atténuer les effets dommageables des risques professionnels, par une bonne maîtrise de gestion des moments de crises, par la prise en en charge des cadres victimes des aléas du travail dans les milieux dépourvus de condition de travail et de bien-être.

2. Une corporation en dépréciation dans la société

Cette évidence est quasiment connue de tous, surtout auprès des trésoriers qui se savent en mission désavantageuse. Les questions qui méritent réflexion et analyse sont : à qui profitent les formes graves de dépréciation sociale que connaît la corporation des trésoriers des communes? Sachant que la dégradation des conditions de travail dans ce secteur, est accompagnée de malaises sociaux. Dès que les risques professionnels surviennent et frappent dans le secteur de la fonction publique, l'on constate une fièvre touchant toute la corporation, dont les effets dévastateurs atteignent les autorités locales, qui craignent le pire, racontent les cadres rencontrés.

Les préoccupations majeures d'aujourd'hui sur ce sujet, sont comment faire face aux risques imminents et potentiellement dangereux? Comment protéger les cadres en charge des affaires publiques? Et quels mécanismes à mettre en exécution pour préserver la santé des fonctionnaires de l'État? Enfin, comment faut-il faire pour assurer le bien-être au travail, qui profite à la fois, et aux fonctionnaires et à l'Administration, en tant qu'institution?

Bien loin de la bonne image du « *petit travailleur tranquille* », répandu dans la conscience collective des citoyens, et des fonctionnaires de l'État bien placés, l'administrateur d'aujourd'hui, ne suscite pas les admirations d'antan, que certains cercles de la nomenclature

ont laissé circuler par le passé, pour embellir l'image de l'État providence. Voilà, un phénomène social qui vient à juste titre de briser les tabous, et voilà que, la réalité du travail dans le pays est déformée.

De nombreux employeurs et d'acteurs publics, (médecins professionnels, acteurs sociaux) dénoncent depuis des années la déliquescence de l'État, aggravé par la bureaucratie, la mauvaise gestion et par l'apparition des risques professionnels.

La portée de cette question est multidimensionnelle, vu qu'elle touche à l'activité professionnelle des cadres financiers dans deux milieux sociaux. Le premier est le milieu social, et le second concerne l'environnement professionnel. La question vise la compréhension puis, l'analyse des effets que génèrent les risques professionnels sur les comportements des trésoriers par : « adaptation ou désintégration » dans un environnement à risques.

L'étude SUMER publiée en février 2013, indique « *que les situations à risques pour la santé sont celles où les exigences du travail sont importantes, la demande psychologique forte, et où les ressources disponibles dans le travail sont insuffisantes* ». (Dares-Dgt, Mai 2008, p. 2).

L'État comme institution, est le premier garant de la sécurité et de la santé des fonctionnaires. Cette responsabilité incombe également les autorités de la wilaya.

Les objectifs de l'État escomptés sont les suivants:

- Préserver le capital humain : passe par la protection de la santé physique et mentale des fonctionnaires serviteurs de l'État.
- Améliorer la condition de travail : l'assainissement de l'environnement socioprofessionnel dans la fonction publique est une utilité fonctionnelle car le bien-être au travail est un facteur favorisant le rendement.
- Préserver l'intérêt économique du pays: il s'agit de réduire les coûts directs et indirects des risques professionnels sur l'économie du pays. Nous citons comme risques les accidents de travail et les maladies professionnelles, les fautes de gestion générant les trous financiers, sanctionnés par des procédures multiples. L'intérêt des individus et relié étroitement à la protection de l'économie nationale, en conséquence les autorités politiques ont le devoir de régler les problèmes socioprofessionnels des commis de l'État en service pour éviter de gérer des moments de crises majeures.
- La bonne gestion et la responsabilité: l'État doit reconnaître les risques professionnels, pour le besoin de motiver les fonctionnaires et surtout, inciter les cadres à ne pas fuir des responsabilités. Le cas inverse, serait la pénalisation des actes de responsabilités assumées, pour de moins en moins de cadres responsables. Enfin lorsque, un climat de suspicion professionnelle s'installe, le climat au travail se détériore et ensuite apparaissent les sentiments de peurs relatives à la gestion.
- La protection juridique des cadres responsables: les fonctionnaires ont besoin de protection juridique, administrative et enfin sociale. La responsabilité civile ou pénale de la collectivité ou de l'établissement peut être engagée lors d'une situation de conflit ou de crise. Car les sanctions professionnelles nuisent sensiblement aux fonctionnaires dont le parcours professionnel est exemplaire. Mais les peurs de sanctions poussent les cadres au refus des responsabilités, perçues comme la source de malheurs sociaux.

La protection des cadres en activités satisfait d'une part, les exigences réglementaires des victimes de risques au travail. D'autre part, la même procédure juridique pénalise les décideurs hiérarchiques, même à titre symbolique, lorsque la protection des fonctionnaires fait défaut.

3. Résultats et discussion

➤ Les risques professionnels, une réalité

Dans les administrations publiques les risques sont multiples mais sévissant aussi. Pour des raisons non déclarées du moins publiquement, la problématique des risques professionnels n'est pas encore prise au sérieux par les autorités du pays. Ce phénomène, n'est malheureusement pas nouveau, et pourtant, il sévit régulièrement, et d'une façon catastrophique.

La question principale relative à l'objet d'étude est: l'État algérien est-il en mesure d'anticiper des résolutions pour faire face à un phénomène préjudiciable aux cadres de la nation et à l'économie du pays ?

Les cadres gestionnaires dans la fonction publique, sont les premières victimes des risques professionnels, la raison de cet état de fait peut nous amener à la nature de l'activité, relative à la gestion des recettes des collectivités locales .

Le risque en fin de compte est-il relié à l'homme ? Ce gestionnaire des affaires publiques à l'instar des finances locales au niveau des communes. En effet, l'homme a tout compris à la logique d'apparition des risques, à partir de ses observations percutantes puis, à leur avènement et enfin, a compris le comment de sa propre survie. Une situation de crise majeure qui provoque chez l'homme des actions de défenses nécessaires pour garantir sa pérennité dans l'espace intemporel .

Par « *ses actions, l'homme se défend, et trace le chemin de son avenir risqué et beaucoup plus incertains* ». (Darsa, 2016, p. 25).

➤ Le risque professionnel est partout présent

Un constat réaliste et pas du tout alarmiste. L'administration publique au rythme ralenti, en l'absence de la bonne condition de travail qui pourrait éviter la survenue de risques. « *Le risque au travail est la question centrale, liée à la gestion d'un danger. Quel que soit le domaine d'activité, l'identification du risque joue un rôle important dans la préservation des vies humaines* ». (Peretti-Watel, 2000, p. 50).

En Algérie, le risque professionnel se pose comme une réalité non négligeable. Néanmoins, sa reconnaissance par les hommes politiques et l'administration n'est pas encore acquise. Le phénomène déstabilise les cadres en exercice, le cas des trésoreries des communes est révélateur.

La fonction publique de notre pays ne reconnaît pas certains risques professionnels, et met un blackout sur d'autres. Alors que la problématique des risques est un enjeu à double tranchant dans la société.

La question de savoir pourquoi l'État ne s'engage pas effectivement à présent, dans la prise en charge de ce fléau social. Sachant que, face à ce phénomène préjudiciable, nous avons rencontrés des cadres en souffrance, mais accrocheurs à une corporation combien même dépréciée sur le plan socioprofessionnel.

Les cadres gestionnaires dans la fonction publique, sont les premières victimes des risques professionnels, la raison de cet état de fait peut nous amener à la nature de l'activité, relative à la gestion des recettes des collectivités locales .

Protéger les agents en charge des affaires publiques, traiter leurs questions de santé et de sécurité au travail dans le respect de la réglementation en vigueur de la fonction publique, sont aujourd'hui des préoccupations et des sujets fondamentaux. La mise en place d'une démarche de prévention constitue serait une performance et d'amélioration :

➤ **Risques au travail, enjeux et intérêts**

La complication du cadre de vie professionnelle ne laisse aucunement la chance aux commis de l'État de remplir leurs missions dans la sérénité, loin des peurs obsessionnelles et malades.

L'absence de bien-être au travail devient un facteur de paralysie fonctionnelle de l'administration. La mission de service public exige des moyens à mettre à la disposition des fonctionnaires, se trouvant face aux risques.

Dans ses travaux sur les risques de la société en mutation, l'analyse sociologique de Beck nous livre une nouvelle conception des dangers. Dans un premier temps, le risque est considéré comme objet nouveau à la perception des individus et au niveau des représentations socioculturelles. Il est ainsi connu que chaque époque a connu ses peurs, ses dangers et ses catastrophes. Dans un deuxième temps, le risque devient un phénomène omniprésent dans la société moderne, et suscite un grand intérêt, par les sociologues, les anthropologues, les économistes et les spécialistes en sciences politiques.

Plus encore, l'expérience des hommes dans leurs milieux socioprofessionnels évoque, avec beaucoup de détails les liens qui existent entre les groupes sociaux avec les risques, qui demeurent à nos jours un facteur de menaces à la fonctionnalité des structures de l'État. (Beck, 2008, p. 27).

4. Conclusion

Les fonctionnaires de l'État, à l'image des trésoriers communaux rencontrés sur les lieux de travail, nous ont signalés que : leur quotidien au travail est synonyme de routine pesante, et leur réalité est faite de risques multiples et complexes (administratifs, professionnels, et sociaux). Un triptyque de risques dévastateurs à plus d'un niveau.

Dans la réalité, les choses se passent autrement ce qui veut dire que, les décideurs de l'État ne reconnaissent pas officiellement et les risques professionnels dans les du secteur public, et les mauvaises conditions de travail dans certaines administrations locales.

Les cadres dans les administrations publiques sont livrés à eux-mêmes, rangés par les problèmes sociaux, et lassés par leur quotidien au travail. Les cadres du secteur des finances publiques surtout, en particulier les trésoriers des communes dénoncent la pénalisation de l'acte de gérer, souffrent des peurs professionnelles qui affectent leurs santé physique et mentale.

Durant l'enquête, il nous a été révélé que la situation des cadres gestionnaires de services, se dégrade et se complique avec la survenue des risques.

Les préjudices faits aux hommes et à l'économie du pays sont incalculables, ce qui est à prendre au sérieux. Les risques sont partout dans la société, et souvent compliqués. Leurs effets, sont à prendre en compte, car ils sont annonciateurs d'avertissements précoces.

Dans la réalité les journées des receveurs se succèdent et se ressemblent, mais leurs craintes légitimes demeurent sans réponses, et au pire des risques qui sévissent, ces hommes souffrent en silence.

Pour une pleine compréhension du risque dans notre société en mutation, il est nécessaire de partir d'une caractérisation plus large du phénomène. Celle qui touche toutes les dimensions du risque, à tous les niveaux d'activités, car, l'étendu des effets du risque dépassent l'imagination, d'où l'urgence par nécessité de se doter de mécanismes de prévention et de gestion équivalents à une situation de crise.

Le second aspect connu au sujet du risque, est lié à ses effets attendus, ou imprévus, qui ne dépendent pas seulement du phénomène lui-même. Dès lors, il faut voir du côté des milieux sociaux qui ont assisté à la naissance de tels phénomènes, puis élargir l'observation sur l'ensemble des mécanismes de défense dysfonctionnels qui, ont rendu vulnérable la société. La gestion sociale du risque, est de prime abord, présentée comme un par choc et d'avant-garde des risques.

Enfin, le risque professionnel est une réalité Algérienne, sure et vue par tous. Ses dommages sont aussi réels, au premier plan la déstructuration de l'administration publique, et au deuxième plan l'affaiblissement des cadres de l'État. Tels sont les ravages à envisager quand les risques professionnels arrivent impromptus, paralysant le fonctionnement des administrations et détruisant des hommes du pays. Cela, est un avertissement pour tous, pour ne pas taire ce danger de la société moderne.

Références bibliographiques

- Peretti-Watel, P. (2000). Sociologie du risque. Paris: Edition Armand colin.
- Bruno Schiffer. (2011). Manuel n° 3 du programme PIP du COLEACP. Bruxelles, Belgium-Bruxelles.: Pip/o COLEACP.
- Darsa, J. D. (2016). La gestion des risques en entreprise: Identifier; Comprendre; Maitriser. 4ème Edition GERESO.
- Douglas, M., & Wildavsky, A. (1984). Risk and Culture, An Essay on the selection of technological and Environmental Dangers. University of California Press.
- Giddens, A. (1994). Les conséquences de la modernité. Paris: L'Harmattan.
- Luhmann, N. (1991). Soziologie des Risikos. Berlin, New York: de Gruyter.
- Beck, U. (2008). La société du risque : sur la voie d'une autre modernité.
- Lantz, P. (2004). L'anticipation. Entre risque et incertitude. Prendre des risques, ce n'est pas affronter des dangers: la sociologie du risque de Luhmann. 43(3), pp. pp349-359. Londre: SAGE Publications.
- Ministère des finances. (2018). Manuel des procédures comptables et financières de la trésorerie de la commune. Alger: la Direction Générale de la Comptabilité.
- Dares-Dgt. (Mai 2008). Enquête- Sumer. 2